



Accusation de fabrication d'une bombe!

Par **hastalavictoria**, le **18/01/2016** à **23:18**

Bonjour,

Le 15/01/2016 j'étais témoin de fausses accusations vis-à-vis d'une voisine par un couple de jeunes voisins qui causent beaucoup de problèmes (menaces de mort, essayant de défoncer la porte, hurlement devant les portes des appartements etc.). La voisine incriminée aurait fabriqué une bombe à la base d'acide et l'avait jetée du 2e étage! D'après les dires de la voisine qui avait inventé tout cela, celle-ci avait appelé la Police, qui est venue, elle a déposé la plainte contre la voisine "poseuse de bombe", contre moi-même car je suis sa copine et j'ai les clés de son appartement et pour y ajouter la couche je cache des chatons sous les escaliers de la Résidence. Tout cela n'est qu'un tissu de mensonges, la Police n'est jamais intervenue, pas de trace d'une plainte. La voisine et son compagnon sont connus de la Police, sont des locataires, mais leur bailleur ne veut rien entendre et n'intervient pas dans ces conflits usants.

Ce lundi, la voisine a essayé de déposer plainte qui lui a été refusé, même pas une main courante, pareil pour moi.

Incriminer une personne comme celle qui fabrique et jette la bombe d'acide est une accusation grave et je ne comprends pas l'attitude des policiers.

Merci.

Par **Lag0**, le **19/01/2016** à **07:43**

[citation]

celle-ci avait appelé la Police, qui est venue, elle a déposé la plainte contre la voisine "poseuse

de bombe", contre moi-même

[/citation]

[citation]

la Police n'est jamais intervenue, pas de trace d'une plainte

[/citation]

Bonjour,

Alors finalement, il y a eu plainte de déposée contre vous ou pas ? Car s'il y en a eu une et que vous avez été blanchi par la justice, votre plainte pour dénonciation calomnieuse est tout à fait justifiée. Mais si tout ceci est du vent, vous n'avez, effectivement, peu de raison de déposer à votre tour une plainte.